



Dunkerque, le 14 janvier 2011

Commentaire du SNAD-CGT sur la note documentaire numéro 2 à l'activité de la GIPP

Monsieur le Président,

A la lecture de la note documentaire administrative n° 2 de la DR de Dunkerque, relative à l'activité du GIPP (Groupe Intervention Produits Pétroliers), il apparaît plusieurs méconnaissances voire de nombreuses fausses informations.

Tout d'abord, le GIPP n'a pas uniquement compétence en matière de produits pétroliers mais également sur tout le domaine des produits énergétiques, c'est-à-dire les produits agricoles et chimiques pouvant être utilisés comme carburants ou combustibles.

C'est donc un domaine très vaste qui demande de solides connaissances réglementaires, tant sur le plan fiscal que sur celui de l'ADR.

Aussi, cette note fait état des investissements en matériels relatifs à la création de cette nouvelle entité au sein de la BSI de Steenvoorde. Là, nous exprimons quelques objections car premièrement la BSI n'a toujours pas de lampes anti-déflagrations. Quant aux lunettes de protection dont parle également cette note, les agents ne les ont jamais reçus. De plus, il y est fait mention d'une dotation de gants ultranitrils livrés et financés sur des crédits « hygiène et sécurité ». Toutefois, il est étonnant que seuls les agents du GIPP les aient reçus alors que tous les services de la surveillance ont compétence en matière de recherches de DDP.

Certains agents ont 26 ans de carrière dans la surveillance et ont effectué bon nombre de prises d'échantillons pétroliers mais ce n'est qu'en 2009, durant leur formation à La Rochelle et à Rouen, que l'administration les a informés sur les dangers des produits pétroliers sur la peau et que seuls les gants ultranitrils offraient une protection efficace. Nous en concluons donc que l'Administration les a exposés à des dangers pendant 25 ans en toute connaissance de cause et qu'il en est de même pour tous les autres agents surveillance.

Quant aux casques reçus en dotation, les agents les avaient déjà au temps où il était imposé des contrôles chez les établissements BAUDELET à Blaringhem. Pour ce qui concerne les bleus de travail et les chaussures de sécurité, les autres agents de la surveillance les ont également reçus.

De plus, si on évoque le matériel de pompage, il est à noter que les pipettes fournies par l'administration sont inefficaces et que, malgré les réclamations des agents, ces derniers reçoivent toujours les mêmes depuis des décennies, ce qui explique qu'ils n'en font plus la demande et qu'ils utilisent celles données gracieusement par les douanes belges. D'autres flexibles ont été achetés par un agent sur ses deniers personnels et consistent en des gaines pour rideaux destinées à pomper dans les endroits difficiles. La seringue en verre a été récupérée dans un hôpital. Quant aux flacons, ce sont des bouteilles de jus de pomme ou d'autres flacons provenant d'un usage domestique et récupérés par les agents. En ce qui concerne les emballages servant au transport de ces « outils de travail », ils consistent en de grands pots de mayonnaise ou autres grands formats de boîtes de biscuits apéritifs récupérés dans des restaurants et vous pourrez trouver ci-jointes quelques photos pouvant confirmer nos dires et qui mettent en avant la hauteur des investissements consentis par la douane afin de « rentabiliser » ce GIPP.

Ces photos doivent bien entendu être annexées au compte rendu du procès verbal de ce CTPS DR.

De plus, la note fait également état d'un effort de formation conséquent. Là également, il faut replacer les choses dans leur contexte. Les stages auxquels les agents ont participé conformément aux vœux de la hiérarchie sont des stages nationaux DNRFP, accessibles aux agents des douanes qui en font la demande sur CLAF. Ils entrent donc dans le cadre de la formation professionnelle dont chaque agent peut bénéficier tout au long de sa carrière et ne sont donc aucunement un investissement spécifique de notre direction pour la mise en place du GIPP. Quant au coût par agent, la facture est réglée par la DNRFP, pas la DI de Lille.

En matière de résultats obtenus, nous tenons d'abord à signaler que l'administration a manqué à sa parole puisque Monsieur DECANTER avait promis que 2009 ne serait pas évalué, afin de permettre aux agents d'assimiler la matière (Monsieur MORLIGHEM peut le confirmer). Or la note reprend toute l'activité de 2009 sans énoncer d'ailleurs que les agents avaient été la moitié de l'année en formation, donc ailleurs que sur le terrain. Pour ce qui est de l'année 2010, on constate qu'une contravention de 5ème classe pour non respect de la réglementation ADR ainsi qu'un DDP n'y figurent pas. A qui profitent ces différentes omissions ?

Il faut également rappeler que le GIPP n'est pas exclusivement affecté à ce type de missions mais également à toutes les autres dévolues au service de la surveillance. Et puisque vous avez volontairement oublié certains chiffres, nous vous apportons celui-ci : le pourcentage pour l'activité GIPP représente 9,6 % du temps de contrôle passé de l'unité, ce qui a d'ailleurs avait été rappelé lors de la réunion de création de cette nouvelle entité et qui confirmait leur appartenance à la brigade de Steenvoorde avec toutes les obligations qui en découlent vu le caractère généraliste d'une BSI. Ceci explique pourquoi le bilan du GIPP est faux puisqu'il ne reprend pas les autres contentieux dont le nombre est assez élevé par ailleurs. Pour toutes ces raisons, dire ou laisser entendre que ce groupe GIPP est une charge pour l'administration procède soit à un mensonge soit d'un mépris profond pour une émanation même de notre direction régionale ou peut être un peu des deux et le fait que l'on ait supprimé le cadre A chargé de cette mission en est bien la preuve.

Par conséquent, si on suit la thèse de l'administration quant au coût élevé de l'investissement, il apparaît que la décision unilatérale de supprimer la tête d'une telle structure relève d'un gâchis des finances publiques et il devient inacceptable d'insinuer que les agents en portent une part de responsabilité. Il ne faut pas confondre la douane avec les marchés boursiers mais accepter une rentabilité de l'investissement sur un plus long terme, à condition d'en mettre les moyens.

Nous terminerons par le point suivant : le GIPP a pris une part active dans la collecte du renseignement ainsi qu'en matière de collaboration avec les autres services de la DGDDI. Cependant, rien de cela ne figure à l'actif des agents, voilà pourquoi nous considérons que cette note préparatoire est uniquement à charge, ce qui procède d'une certaine malhonnêteté intellectuelle.

Pour conclure, sachez que les agents de ce groupe, qui ont d'abord accepté ce challenge parce qu'on leur avait dit qu'il s'agissait d'une piste qui pourrait sauver l'unité, ont ensuite fait preuve d'un engouement pour la matière qui s'est concrétisé par un investissement personnel et intellectuel certain. Les traiter de la sorte ne peut que porter préjudice au goût et à l'honneur qu'ils ont à effectuer un travail bien fait.

Quand on veut tuer son chien... on dit qu'il a la rage...